

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

· **Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Visite sur réclamation de l'équipage.

Conditions d'obtention

Réclamation de l'équipage présentée par le délégué ou trois membres de l'équipage.

Pièces à fournir

Réclamation écrite.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt de la réclamation;- Examen du bien fondé de la requête ;- Prescription des mesures nécessaires.	Commission de visite de sécurité.	Trois jours.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service régional ou local de la Marine Marchande.

Adresse : Port où se trouve le navire.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Lieu de dépôt du dossier.

Délai d'obtention de la prestation

Trois jours .

Références législatives et/ou réglementaires

Code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976, tel que modifié et complété par la loi n° 2004-4 du 20 janvier 2004 (articles 37 et 41).
--